

Séance du : 9 DECEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 021-212100549-20211209-CM_21_179-DE

Délibération n° CM-21-179

Date d'envoi de la convocation : 3 Décembre 2021

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BECQUET, BOLZE, FOUGERE,
GLOAGUEN, PUSSET, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, COSTE, DIERICKX, FALCE,
LABEAUNE, LONGIN, MONNOT, PELLETIER,
PIERRON, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

Mme BERNHARD à M. BOUILLET
M. BLANC à M. DAHLEN,
Mme CAILLAUD à Mme FOUGERE,
Mme CHAMPANAY à M. BOLZE,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme PUSSET,
M. ROUX à Mme PUSSET,

⇒ **Jusqu'à son arrivée en séance** :

Mme ROUXEL-SEGAUT à M. MONNOT,

⇒ **Après son départ** :

M. FEVRE à M. VION,

Absent(e)s- excusé(e)s :

DECISION MODIFICATIVE
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Pour permettre l'exécution du budget 2021, il convient de procéder à des ajustements comptables.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire :


- à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
- à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
- à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services


Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 021-212100549-20211209-CM_21_179-DE


La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - exercice 2021
DECISION MODIFICATIVE N°5

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	NATURE	SOUS-FONCTION	ANTENNE	SERVICE	OBJET	MONTANT
011	6231	322	AG MUSEE	200	Complément pour l'exposition <i>Le Bon, Le Téméraire et Le Chancelier - Quand flamboyait la Toison d'Or</i>	13 100,00 €
011	6257	322	AG MUSEE	200		2 900,00 €
65	65888	322	AG MUSEE	200		-5 000,00 €
022	022	01		040	Equilibre budgétaire depuis les dépenses imprévues	-11 000,00 €
TOTAL						0,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
 Reçu en préfecture le 21/12/2021
 Affiché le 
 ID : 021-212100549-20211209-CM_21_179-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

SLO

Affiché le

ID : 021-212100549-20211209-CM_21_179-DE

BUDGET PRINCIPAL VILLE - exercice 2021
DECISION MODIFICATIVE N°5
INVESTISSEMENT
DEPENSES

CHAPITRE	NATURE	SOUS-FONCTION	ANTENNE	OPERATION	SERVICE	OBJET	MONTANT
16	166	01			041	Décalage refinancement de la dette en 2022	-2 547 361,08 €
041	2115	01	AG FINANCE		040	Opération d'ordre gestion du patrimoine	70 000,00 €
TOTAL							-2 477 361,08 €

RECETTES							
CHAPITRE	NATURE	SOUS-FONCTION	ANTENNE	OPERATION	SERVICE	OBJET	MONTANT
16	166	01			041	Décalage refinancement de la dette en 2022	-2 547 361,08 €
041	1328	01	AG FINANCE		040	Opération d'ordre gestion du patrimoine	70 000,00 €
TOTAL							-2 477 361,08 €